

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

DEPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS



SEANCE DU JEUDI 18 MARS 2021

Délibération n° **DEL2021\_03\_11**

Intitulé : **FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES  
POUR LA PERIODE 2019 - 2025 - MODIFICATION DU REGLEMENT**

*Finances - Finances - Finances*

\*

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle des Quatre Saisons à Sainte-Marie-des-Champs, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 12 mars 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 12 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46      Présents : 38      Représentés : 2

**Présents :**

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

**Absents :**

Madame Stephanie ETIENNE, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Regine HAUZAY, Madame Yvette DUBOC, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS

**Absents représentés :**

Madame Marie Claude HERANVAL donne pouvoir à Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Charlotte MASSET donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Madame Sandrine LOLLIER

Monsieur Michael DODELIN est nommé secrétaire de séance.

\*

*Madame Francoise DENIAU soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Pour mémoire, en vertu de l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté de Communes a créé, par délibération du 27 juin 2019, un fonds de concours au profit des communes membres pour la période 2019 – 2025, d'un montant global de 800 000 euros.

Les modalités de ce fonds de concours sont définies dans le règlement adopté lors de la création de ce fonds de concours, et modifié par délibération du 17 décembre 2020.

Deux nouvelles modifications du règlement de ce fonds de concours sont envisagées.

La première modification concerne la mise en conformité de ce règlement avec l'article 242 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, qui prévoit que le représentant de l'État dans le département ou dans la région peut déroger à la participation minimale du maître d'ouvrage de 20 % des aides publiques dans les conditions cumulatives suivantes :

- des opérations d'investissement en matière de rénovation énergétique,
- des opérations d'investissement financées par des crédits de la mission « Plan de relance »,
- des collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale ayant une baisse d'épargne brute supérieure à 10 % entre le montant de l'exécution 2019 constaté au 31 octobre 2019 et celui de 2020 constaté au 31 octobre 2020.

La seconde modification concerne la suppression de la clause relative à la date limite de dépôt des dossiers, afin d'offrir la possibilité aux communes de déposer leurs dossiers tout au long de l'année ; dossiers qui seront examinés lors de la commission de finances suivante.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

Millésime : 2021 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

vu le Code général des collectivités territoriales,  
 considérant le rapport présenté,  
 considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 09/03/2021

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale, finances, fiscalité et délégation de service public du 18/02/2021

Article 1<sup>er</sup> – de compléter le dernier alinéa du c de l'article II ainsi qu'il suit :

**« La participation minimale de la commune bénéficiaire s'élève à 20 % du montant total des financements publics, qui lui sont accordés, sauf en cas de dérogation accordée par le représentant de l'État dans le département ou dans la région, conformément à l'article 242 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ».**

Article 2 – de supprimer l'article a du III concernant la date limite de dépôt des dossiers.

Article 3 – de valider le règlement de concours, joint à la présente, mis à jour de l'ensemble des modifications intervenues.

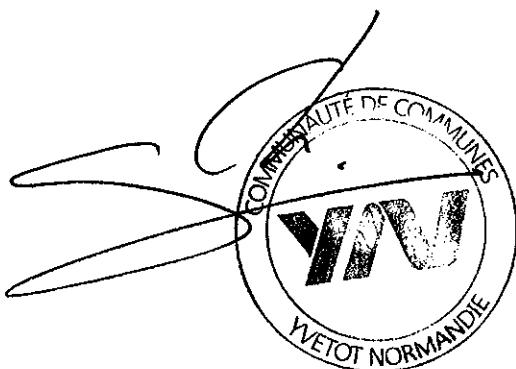
**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,  
 Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 076-247600620-20210318-DEL20210311-DE